SANSO

LE MONDE VU par la presse raciste le 26 avril

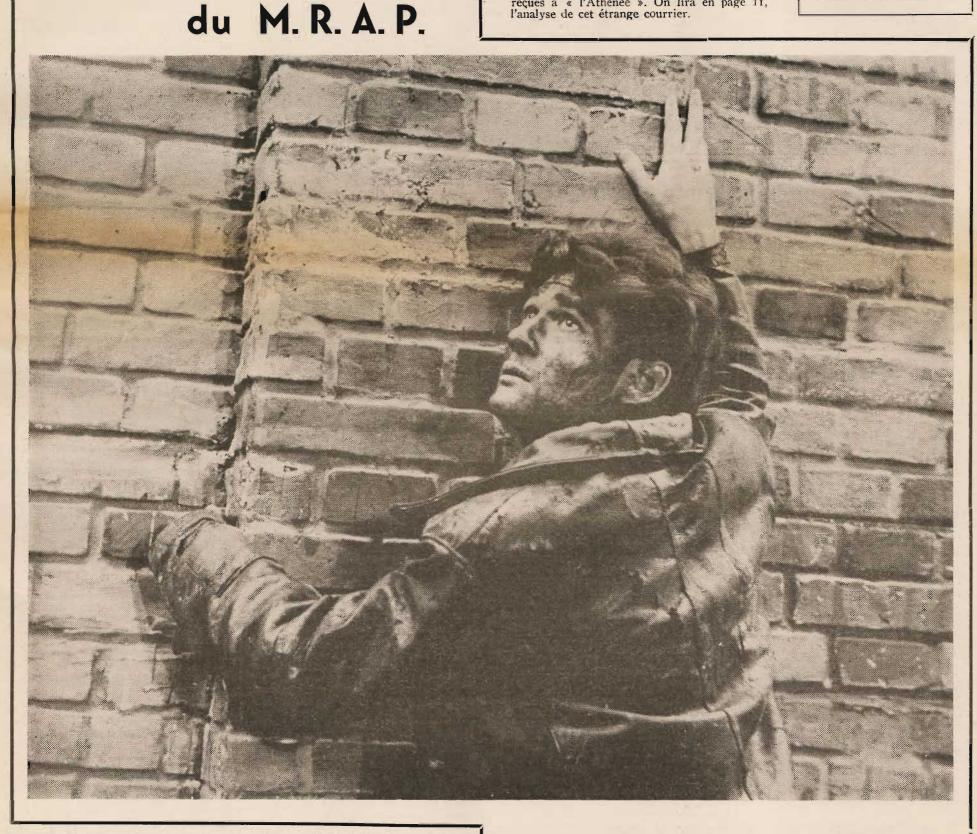
au T.N.P. à l'occasion du 15^e anniversaire Lorsqu'on suit régulièrement, pendant plusieurs semaines, quelques-unes des publications qui répandent l'idéologie raciste en France, on découvre peu à peu un monde déformé par le mensonge, la rage impuissante, la haine. Albert LEVY, en page 8, analyse et démonte cette mystification honteuse et pleine de danger.

Sur le racisme hitlérien, la pièce « Le Vicaire » a ouvert un débat passionné, qui se reflète non seulement dans la salle du théâtre et dans la presse, mais aussi dans les lettres reçues à « l'Athénée ». On lira en page 11, l'analyse de cet étrange courrier.

L'apartheid et nous...

L'Afrique du Sud, c'est loin. Le problème de l'apartheid, ce système raciste anachronique et de plus en plus isolé, concer-ne-t-il les Français ? Oui, ont démontré les deux Journées d'étude qui viennent de se dérouler à Paris sous l'égide de cinq groupements, dont le M.R.A.P., avec la partici-pation de diverses personnalités.

Nous en publions le compte rendu en page 7.



PAGE 5:

Ce qu'il faut savoir sur les ANTILLES

par Marie-Magdeleine CARBET

Michel PICCOLI Georges GERET J.-C. CARRIERE commentent Le journal d'une lemme de chambre

(Page 14.)

« Samson » n'est pas un film historique au sens habituel du mot. C'est l'histoire d'un homme, d'un jeune juif dans la Pologne d'avant-guerre, puis dans le ghetto de Varsovie, d'où il s'évade sans échapper pourtant au cruel destin de tous les siens, jusqu'à la révolte finale, et à la mort, debout dans le combat. Mais à travers cet homme, dans une époque, dans un cadre bien définis, l'art de Wajda nous fait revivre l'Histoire d'un temps encore proche.

« Samson » n'est pas non plus un film « à thèse », au sens habituel du mot. C'est un grand film psychologique, une œuvre vraie, humaine, exaltante parce

Un gala organisé par le T.N.P. aura lieu le dimanche 26 avril, pour la première de « Samson », au Palais de Chaillot, à l'occasion du XV° anniversaire du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix. On lira en page 15 une présentation du film et des indications sur cette soirée.

En page 12, sont évoquées les diverses manifestations qui marqueront le

XV anniversaire du M.R.A.P.

Pour combattre l'apartheid

Divers groupements et personnalités ont tenu ensemble deux Journées d'étude

CINQ groupements s'étaient unis pour organiser à Paris, les 29 février et 1st mars, deux Journées d'étude sur l'apartheid en Afrique du Sud: l'Association pour la Coopération Franco-Africaine, le Comité Anti-Apartheid, la Ligue des Droits de l'Homme, la Ligue Internationale contre l'Antiséla Ligue des Dions de l'Antisé-mitisme, le Mouvement contre le Racis-me, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.). Ce furent des journées passionnantes et utiles.

Chacun sait que le racisme sud-afri-cain demeure aujourd'hui le plus cruel et le plus insolent, qu'il constitue, en cette seconde moitié du XX° siècle, un dramatique anachronisme. Ce problème, pourtant, mérite d'être examiné en dé-tails, et les spécialistes qui sont inter-venus en ont souligné tous les aspects.

Au cours de la séance du samedi, à la Au cours de la seance du samedi, a la Ligue de l'Enseignement, M. Henri LAUGIER, ancien secrétaire général-adjoint de l'O.N.U., a évoqué les rapports établis sur l'Afrique du Sud par la commission qu'il présida. On entendit également un rapport sur les implications économiques de l'apartheid (M. STERN), sur les origines et le fonctionnement du système raciste par le tionnement du système raciste, par le professeur Jean ZIEGLER, de l'Uni-versité de Genève.

Le problème juridique fut exposé le lendemain, salle de l'Encouragement, par M° Léo MATARASSO, tandis que le chanoine AUBERT, le grand-rabbin SCHILLI, le pasteur CHRISTOL faisaient entendre la voix des Eglises et

que diverses associations (C.G.T., C.F. T.C., aPrti Communiste Français, P.S.U., U.N.E.F., Fédération de l'Education Nationale, Ligue de l'Enseignement, Christianisme Social, exprimaient leur sympathie par leurs orateurs, leurs délégations ou leurs messages délégations ou leurs messages.

Il convient de signaler encore deux interventions d'une portée particulière : celle d'un juriste britannique, M. Tom KELLOCK, observateur au procès qui se déroule actuellement à Prétoria ; celle enfin de M. Robert RESHA, dirigeant de l'African National Congress qui de l'African National Congress, qui traça en termes remarquablement clairs et précis un tableau de la situation pré-sente en Afrique du Sud.

La conclusion de cette rencontre, c'est la conviction unanime des participants que le problème de l'apartheid, en dépit de la distance, concerne directement les Français, comme l'exprime avec force la résolution adoptée. C'est aussi la volonté de poursuivre ensemble, au sein d'un Comité de Liaison, l'action contre ce mal mortel et contagieux.

Une importante délégation du M.R. A.P., comprenant notre secrétaire général, Charles Palant, ainsi qu'Albert Lévy, Marie-Magdeleine Carbet, Renée Lacombe, Joseph Creitz, membres du Bureau National, Me Georges Sarotte, et de nombreux militants a participé et de nombreux militants, a participé aux travaux de cette conférence. Après ce succès, notre Mouvement redoublera. quant à lui, ses efforts pour informer et mobiliser l'opinion antiraciste dans le cadre de la lutte commune.

Un problème qui NOUS concerne...

Dans la résolution adoptée à la fin des Journées d'étude sur l'apartheid, les participants soulignent notamment « que, dans la lutte contre l'apartheid, les Français ont une responsabilité particulière du fait que, suivant le dernier rapport du comité spécial de l'O.N.U. sur l'apartheid, notre pays est l'un des fournisseurs d'armes du gouvernement sud-africain ».

Ils « assurent de leur solidarité agissante tous ceux qui, quelle que soit la couleur de leur peau, luttent courageusement contre l'apartheid en Afrique du Sud ».

En outre, les participants unanimes décident :

- 1) de participer activement à la campagne mondiale en faveur de la libéra-tion des prisonniers politiques en Afrique du Sud, déjà réclamée par l'assemblée générale des Nations Unies ; ils exigent la libération immédiate des dix accusés du procès qui se déroule actuellement à Prétoria ;
- 2) d'engager, chacun selon ses principes et ses moyens, les actions si possible simultanées, destinées à informer l'opinion publique de tous les aspects de
- 3) de mobiliser de la sorte tous les secteurs de l'opinion publique française dans la lutte contre l'apartheid en vue d'amener le gouvernement français :
 - a) à cesser toute livraison d'armes à l'Afrique du Sud ;
 - b) à appliquer scrupuleusement les résolutions de l'O.N.U.;
- c) à soutenir les propositions destinées à combattre l'apartheid, qui seraient à l'avenir soumises à cette organisation ;
- 4) de faire partie du Comité de liaison chargé de confronter leurs idées, leurs actions et leurs expériences, de centraliser l'information relative à l'apartheid, ainsi qu'aux actions envisagées ou menées par chacun.

ls sont menacés de mort à Prétoria

Prétoria, capitale administrative de l'Afrique du Sud, le 9 octobre 1963, 11 hommes risquaient leur tête. Si l'avocat de la défense obtint un ajournement, si depuis grâce à l'action décidée et rapide de l'O.N.U., le gouver-nement Verwoerd a abandonné les chefs d'accusation contre deux des accusés, il n'en reste pas moins que 9 hommes sont encore quotidiennement en danger de mort pour avoir agi en hommes intègres et en héros, pour s'être opposés, dans la lutte pour la liberté de leur peuple, à un gouvernement raciste et nazi.

Qui sont ces hommes que le gouvernement Verwoerd essaie de présenter comme des criminels. Sept d'entre eux : Nelson, Mandela, Walter Sisulu, Lionel Bernstein, Govan Mbeki, Ahmed Kathrada, Dennis Godlerg et Raymond Mhlaba sont accusés selon les lois répressives d'Afrique du Sud de faire partie de la direction nationale « d'un mouvement révolutionnaire, l'A.N.C. (African Na-tional Congress) ayant pour but de renverser le gouvernement ».

Ils furent capturés, sauf Mandela qui était alors en prison, lors d'une opération policière sur la ferme Goldreich, à Rivonia, près de Johannesbourg. Tous sont connus en Afrique du Sud et dans le monde entier, comme des adversaires implacables et courageux de l'apartheid, et tous ont déjà subi à plusieurs reprises eux et leur famille, la féroce répression de Verwoerd.

NELSON MANDELA, 44 ans, fils de maison royale, sportif, avoué.

C'est un des plus célèbres dirigeants de l'A.N.C. Il fut pris en juillet 1962 et condamné à 5 ans de prison pour avoir dirigé la grève de trois jours en mai 1961 et pour avoir ensuite quitté clandestinement le pays pour un voyage dans les pays africains. Il est marié et a deux

WALTER SISULU: né le 18 mai 1912. Ancien mineur, il devint secrétaire général de l'A.N.C. au moment où ce mouvement entrait dans une phase d'action



De gauche à droite : Nelson Mandela, Walter Sisulu, Lionel (Rusty) Bernstein, Govan Mbeki, Dennis Goldberg, Ahmed Kathrada, Raymond Mhlaba

En 1963, il est condamné à 6 ans de prison « pour avoir persévéré dans les buts de l'A.N.C. » interdite. Placé en résidence surveillée 24 heures sur 24, avant l'application de sa peine, il s'échappa et vécut dans la clandestinité jusqu'à "l'opération Rivonia ». Sa femme, Albertina, infirmière, et son fils Max, âgé de 17 ans, furent également détenus en application de la loi « no-trial » (détention qui peut être reconduite durant 90 jours sans qu'il y ait procès).

GOVAN MBEKI, RAYMOND MHLABA et AHMED KATHRADA qui fut un des leaders de l'organisation militante « Transvaal Indian Youth Congress », occupent tous des postes importants dans la direction de l'A.N.C. ; ils sont surtout connus dans leur région, la province du

LIONEL (RUSTY) BERNSTEIN, architecte de 43 ans, membre du Parti Tra-vailliste, du Parti Communiste et du « South African Congress of Democrats » (organisation de blancs liée à l'A.N.C. et interdite maintenant). Il est aussi écrivain de talent et collabora avec des journaux et des publications maintenant interdites dans lesquels il s'élevait contre l'apartheid. Sa femme, Hilda, est journaliste et ancien « City Councillor » (conseiller municipal) de Johannesbourg. Ils ont quatre enfants.

DENNIS GOLDBERG, né en 1932, s'engagea encore étudiant dans la lutte contre l'apartheid et fonda à l'Université du Cap, l'organisation antiraciste « Modern Youth Society ». Il était ingénieur, lorsqu'il devint président du « Congress of Democrats », mais fut licencié sous la pression de la police après son arrestation durant l'état d'urgence de 1960. Sa femme Esmé est aussi en prison en application de la loi « no-trial ». Ils ont deux enfants.

Avec ces sept leaders de mouvements politiques, quatre autres furent arrêtés lors de «l'opération Rivonia» et accusés d'avoir exécuté avec eux de nombreux actes de sabotage (plus de 200). Ce sont :

ELIAS MOTSOALEDI, 42 ans, syndicaliste connu, et membre de l'A.N.C. jusqu'à son interdiction en 1953.

ANDREW MLANGENI, ancien conducteur d'autobus, militant de l'A.N.C., qui joua un rôle important à la Conférence Panafricaine de Maritzbourg en 1961.

Les deux derniers sont maintenant remis en liberté : Bob Hepple, dès l'ouverture réelle du procès le 29 octobre 1963, et James Kantor, il y a quelques jours. Ce dernier avait été arrêté simplement parce qu'il était le beau-frère et associé de Harold Wolpe qui s'était enfui de prison et avait quitté l'Afrique du Sud, quelques mois avant.

Tous ces hommes luttent depuis longtemps pour que règnent la démocratie et la liberté en Afrique du Sud. Mandela, Sisulu, Kathrada et Bernstein furent parmi les accusés du « procès pour trahison » intenté sans succès à 156 personnes, de 1956 à 1961. Les sept leaders ont été emprisonnés des mois durant, sans chef d'accusation ni procès, lors de la déclaration d' « état d'urgence » en

Après leur arrestation, les accusés ont été incarcérés en vertu de la célèbre loi « no-trial » (« General Law Amendment Act » de 1963).

Jean Ziégler, dans son livre «La Contre-Révolution en Afrique » paru aux éditions Payot, définit parfaitement cette loi : « Il (l'officier de police) peut garder le suspect en état de détention pendant une période de quatre-vingt dix jours et le mettre au secret le plus absolu de manière qu'il n'ait de contact avec un avocat qu'avec l'autorisation des autorités. Ce délai de 90 jours n'est pas un maximum; quand il a pris fin, le suspect peut être immédiatement arrêté de nouveau et détenu pour une autre période de 90 jours, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ait répondu d'une façon satisfaisante aux interrogatoires, ».

On peut facilement imaginer ce que cette dernière phrase sous-entend : tortures mentales, accompagnées de menaces et de tentatives de corruption pour briser le moral de l'accusé, et brutalités physiques (deux détenus, Solwandle Ngudle et John Simon, sont morts après avoir été torturés dans leur cachot ; deux autres sont enfermés dans un hôpital psychiatrique).

Des accusés physiquement ruinés, des témoignages anonymes, des questionnaires, débats, et interrogatoires de pure forme, à l'aspect dérisoire encore accentue par le rituel de la police sud-africaine, une presse acquise au gouvernement qui ne publiera jamais ce qui est dit à la décharge des inculpés, la volonté de Verwoerd de faire condamner à mort, avec une apparence de légalité, tous ces dirigeants : tels sont les éléments du procès de Prétoria. Et, si les accusés plaident non-coupables, ce n'est pas parce qu'ils nient avoir lutté contre le fascisme qui règne en Afrique du Sud, mais parce qu'ils estiment qu'aucune notion de culpabilité ne peut être retenue contre ceux qui combattent un régime inhumain.

Pour sauver la vie des neuf hoinmes. une puissante campagne mondiale d'information et de pétitions est organisée. Déjà, par 106 votes contre un (celui de l'Afrique du Sud), l'Assemblée Générale de l'O.N.U. a adopté une résolution condamnant le gouvernement Verwoerd, l'appelant à cesser d'user de l'arbitraire, et à relâcher tous les prisonniers politiques. Une pétition circule et il nous appartient, à nous antiracistes conséquents, de la signer, de la diffuser, de tout mettre en œuvre pour que la vie de ces démocrates, de ces militants antiracistes soit

(On peut demander au M.R.A.P., 30, rue des Jeuneurs, Paris-2, le texte de cette pétition.)

DOROTHEE BIS

37 - 39, RUE DE SEVRES

LIT: 86-11